

Où en est projet de parking Place Aristide Briand ? (mise à jour le 13 octobre)

Le projet de parking Place Aristide Briand est mentionné dans la convention *Action Cœur de Ville* signée avec l'Etat et approuvée par le Conseil Municipal du 19/11/2018 à **la majorité avec 8 abstentions du groupe d'opposition.**

Quelques jours avant, la Ville de Sète, par une délibération du 15 octobre 2018, signe l'avenant N°2 de la convention entre la Ville et la SPLBT (Société Publique Locale du Bassin de Thau) **en s'appuyant sur une étude de faisabilité économique et technique pour la réalisation de trois parkings souterrains en centre- ville.**

Après plusieurs démarches pour en avoir connaissance, **l'Association Banques Publiques demande en justice la communication de ce document essentiel s'il existe. Il est probable en effet que cette étude n'a jamais existé.** La procédure est en cours.

C'est aux mêmes dates que la Ville rompt le marché confié à la Société Vinci-Biffage l'exploitation des places de stationnement. **Cette rupture jugée comme abusive oblige la ville à verser 5 millions d'Euros à Vinci. L'affaire est toujours en cours. C'est à ce moment là que la concession de l'exploitation de toutes les places de parking est attribuée à la SPLBT,** avec une prolongation jusqu'en décembre 2040, pour que celle-ci puisse rembourser les emprunts nécessaires aux travaux qu'elle va devoir réaliser. Emprunts garantis par la Ville de Sète.

La Place Aristide Briand a deux siècles d'histoire. C'est l'un des espaces les plus importants du centre- ville ancien : centre de la vie sociale, des rencontres, marchés, brocantes, restos, jeux d'enfants, un espace où l'on se croise, se retrouve, se rencontre, s'aime, à l'ombre quand le soleil rayonne. Une ombre vitale en plein centre ville. Un de ses poumons avec le Parc Simone Veil, et qui le sera toujours plus à l'heure des canicules répétées et du réchauffement climatique. Elle est située au croisement de l'axe Nord-Sud et de l'axe Est-Ouest structurant le centre ville. Elle est au centre du secteur classé « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) soumis à des règles d'autorisation d'urbanismes rigoureux.

Le Kiosque Franke, datant de 1882, fait partie des édifices à conserver impérativement suivant les indications des « Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain » (Code de l'Urbanisme). **D'autres vestiges, du 18e siècle** (une source aménagée avec une noria alimentant la population) et du 20° (abris de défenses passives sous la place) existent. Une demande de diagnostic préventif a été présentée (avec dossier) par Banques Publiques au Ministère de la Culture, qui l'a rejetée.

Enfin **les arbres de la place font partie des « Alignements d'Arbres à Préserver »**, tels que définis par le PLU et le Code de l'Environnement : 73 tilleuls argentés âgés de 16 ans et faisant déjà 10-12 mètres qui font de l'ombre, rendant plus supportables les épisodes caniculaires. Profitant des eaux souterraines abondantes en ce lieu, ils se développent bien et pourront atteindre 28 mètres.

Une première demande de **permis de construire a été déposée par la SPLBT le 11/8/2021.** Le projet prévoit la construction de 314 places de stationnement sur deux

niveaux enterrés. L'entrée des automobiles se faisant à partir de la Rue Gabriel Péri et la sortie, probablement par un souterrain débouchant à l'entrée de la rue du Député Molle.

Ce projet impacte l'ensemble du centre ville et **contredit toutes les règles d'urbanisme élaborées (et adoptées) pour préserver, restructurer et moderniser la ville :**

- le SCOT - Schéma Concerté d'Organisation Territoriale du Bassin de Thau - le PLH - Plan Local de l'Habitat de Thau Agglo
- Le PDU - Plan de Déplacement Urbain de l'Agglomération
- Le PLU - Plan Local d'Urbanisme de Sète

Avec des objectifs explicites repris dans tous ces textes :

- Diminuer l'emprise de la voiture,
- Favoriser les modes de mobilité douce, les transports collectifs - S'appuyer sur des parkings relais.
- Végétaliser l'espace urbain.

À l'automne 2021 des informations circulent, via le Midi-Libre, sur l'imminence des travaux. En moins d'une semaine, après une première réunion le 21 octobre à la salle des associations, des riverains et des citoyens d'autres quartiers, beaucoup ne se connaissant pas :

- lancent une **pétition** : près de **15 000 personnes à ce jour, à 80 % sétoises**
- créent un **Collectif** : plus de **3500 personnes à ce jour quasiment toutes sétoises.**
- créent **l'Association Bancs Publics : 890 membres à ce jour.** Une association qui affirme un choix clair de volonté de faire respecter la Loi et d'indépendance à l'égard de toute force politique.

Le 3 décembre 2021, au cours d'une réunion publique d'information, le Maire présente des plans sommaires du parking et un calendrier précis de travaux débutant le 10 janvier. Il est hué par la foule. **Constatant l'absence de toute autorisation d'urbanisme, l'Association Bancs Publics et une dizaine de riverains déposent un référé auprès du Tribunal Administratif le 24 décembre.** De fait, la Ville est contrainte de suspendre les travaux prévus et de devoir préparer des autorisations légales qui n'existaient pas !

Elle dépose :

- une Déclaration préalable de travaux le 17/01/2022
- un Permis de Démolir concernant la place le 7/02/2022.

En conséquence, le tribunal, par ordonnance du 2/03/2022, rejette la requête de Bancs Publics, constatant l'absence de début des travaux et le dépôt de premières demandes d'autorisations. Mais de fait, Bancs Publics a obtenu le report des travaux de plusieurs mois. Le conflit s'installe durablement.

Le printemps arrivant, la déplantation des arbres est reportée à la fin de l'année.

Depuis décembre 2021, un rassemblement réunit des centaines de personnes tous les samedis matin au kiosque.

Le marché hebdomadaire du centre ville est sauvé, alors que la ville avait déjà informé les commerçants non sédentaires d'un déplacement sur un quai éloigné du centre ville. Sous la pression du collectif Bancs Publics, la brocante hebdomadaire, déplacée d'autorité en janvier, finit par revenir sur la place en avril.

Le mouvement Bancs Publics prend peu à peu de l'ampleur. **Des propositions alternatives** sont avancées publiquement. **Chaque jour, une permanence** est assurée autour d'une « **Petite Table Rouge** » : lieu de rencontres, de discussions entre Sétois, de signatures de la pétition, d'adhésions à l'association. **Quotidiennement aussi, sont relevées les places disponibles des parkings existants**, montrant l'absence de saturation même en pleine période estivale.

Depuis, **le Permis de Démolir le Kiosque Franke**, déposé le 7 février, **a été accordé le 15 juin**.

Dix jours plus tard, le 25 juin, les créations musicales pour piano composées par Johan Franke, le donateur du Kiosque, sont jouées en présence des descendants. Moment d'intense émotion : il a fallu 140 ans et la détermination de citoyens décidés à défendre cette place et cet édifice remarquable pour retrouver ces partitions et les faire jouer par un pianiste de talent.

Elles ont été rejouées **samedi 17 septembre 2022** à l'occasion de la fête du Patrimoine. **Mais dans la rue, la place ayant été entourée de palissades la veille !** Une honte : quelle fête du Patrimoine ainsi souillée par la Mairie.

Fin juin 2022, aucun Permis de Construire le parking n'existait. Ni aucun Permis d'Aménager la place, ce qui est une obligation légale en Site Patrimonial Remarquable.

Comment peut-on détruire, sans dire précisément aux citoyens pourquoi faire ?

Plus grave, on apprend **le 30 juin que le Permis de Construire le Parking déposé le 13 août 2021 a été refusé et annulé le 25 novembre dernier**, quelque jours avant la réunion publique du 3 décembre !

Huit mois de silence mensonger laissant entendre que le permis de construire existait et allait sortir !

De la même manière, **la déclaration préalable (portant sur le kiosque et les arbres) déposée le 17 janvier a été refusée et annulée le 30 mars**, à cause d'un avis réservé de l'Architecte des Bâtiments de France. **Mais ce rejet n'a été publié que le 30 juin.** Trois mois après !

Pour répondre aux critiques, le Maire dit avoir abandonné le projet d'aménagement de la Place, tel qu'il est affiché depuis 3 ans. **Il annonce qu'il replantera une centaine d'arbres sur le toit du Parking**, pour retrouver l'alignement d'arbres datant d'après lui de 1892. En utilisant **une technique dite de Tree Parker** de plantation artificielle dans des fosses longitudinales de 1,20 de profondeur, avec un système d'irrigation et de nutrition permanente nécessairement très onéreux. En consultant les derniers documents disponibles, on sait depuis quelques jours que c'est en réalité un leurre.

Pour réaliser la construction du parking, **ce serait plus de 30 000 m³ de terre et roche à sortir**. Transformant pendant des mois la ville et rendant la circulation à Sète, avec ses rues étroites, ses quais et ses ponts impossible. Un scénario d'enfer!

De plus, **cette artificialisation du sous-sol, aurait pour conséquence un refoulement très important des eaux souterraines abondantes, perturbant à jamais l'écosystème local**, avec des conséquences pouvant être graves :

- **sur le bâti des rues** notamment du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945
- **sur le centre ville** au delà de la place (cône de rabattement des eaux)
- **sur les écoulements dans le canal et donc dans l'étang, dont l'équilibre est fragile.**

Tout cela à un moment où l'eau devient un bien commun précieux et où les changements climatiques annoncés font peser de fortes incertitudes sur l'avenir de tout cet écosystème : bord de mer, rivages, canaux, étang, résurgences d'eaux souterraines.

Un premier Permis de Démolir le Kiosque est déposé en juin et suite à un recours en annulation déposé par l'association Bancs Publics et 24 riverains habitants de la place, ce permis est retiré sachant sans doute que le juge l'annulerait, compte tenu des arguments avancés par les requérants.

Depuis, a été déposé et accepté par le Maire un Permis de Construire le kiosque, valant permis de démolir, disant ainsi garantir sa reconstruction, ce qui est réellement problématique compte tenu de sa vétusté et d'une restauration problématique.

Un recours en annulation est aussitôt déposé par la même association et plus de 50 riverains. Suivi d'un référé suspension dès que la place a été interdite au public et entourée de palissades sous la « protection » d'une compagnie de la police nationale envoyée par le Préfet.

Malgré cela, **une entreprise l'a démonte depuis le 16 septembre**, voulant aller très vite pour créer l'irréversible avant l'audience. **En même temps, sans autorisation affichée, ENEDIS entoure la place de tranchées pour déplacer tous les réseaux.**

Par ailleurs, le 29 août 2022, la Ville publie **un nouveau Permis de Construire le parking et une autorisation de déplanter les arbres et d'aménager la place, sans Permis de Démolir pourtant obligatoire (PLU et Code de l'Urbanisme) pour les Sites Patrimoniaux Remarquable (SPR).**

En même temps, la mairie annonce **le 5 septembre** qu'elle retire toutes les autorisations d'occuper l'espace public de la Place aux terrasses de cafés -restaurants, brocanteurs, commerçants du marché, manège et aires de jeux pour enfants.

Des recours en annulation et un référé suspension concernant la place sont déposés par plus de 50 riverains. Mais **dès le 22 septembre**, la démolition de la place commence, toujours pour créer l'irréversible au mépris du juge.

La pose de palissades sous la protection d'une compagnie de policiers nationaux le lundi 11 et jeudi 14 septembre crée un choc émotionnel terrible dans tout Sète : près de 1000 personnes descendent le samedi 16 dans la rue pour manifester sur le quai Royal et dans le centre-ville.

Pour lutter contre cette indignation, la Mairie lance une intense campagne de communication (un 8 pages sur papier glacé, une vingtaine de panneaux fixées sur les palissades, etc.), où elle ne parle jamais du parking, mais présente une « Ville apaisée » avec une place imaginaire arborée où jouent des enfants, se promènent des passants, etc.

Avec de très belles images de synthèse... sans parking ! Relayée par la presse locale. C'est tenter de faire oublier le précédent parking souterrain avenue Victor Hugo, où des images similaires avaient été placardées sur les palissades, mais qui, deux ans et demi plus tard, est inachevé, avec un deuxième sous-sol en partie impraticable (infiltrations d'eau) et une surface minéralisée toujours en travaux, sans possibilité de plantation d'arbres, bien loin des images démagogiques.

En ne rassemblant pas tous les éléments dans un projet et un permis global, en ne respectant aucune obligation légales d'affichage et d'accès aux documents, la stratégie de la Municipalité est celle du coup de force et du fait accompli, en tentant de créer des situation irréversibles, à laquelle s'oppose Bancs Publics, qui multiplie les procédures judiciaires et les actions de mobilisation populaire.

Le samedi 24 septembre 2022, Bancs Publics organise son rassemblement hebdomadaire habituel rue Gabriel Péri (à deux pas de la place enfermée par les palissades).

À la même heure, le maire vient inaugurer les nouveaux locaux du tiers lieu « La Palanquée ». Plus de 300 personnes rassemblées pendant plus d'une heure dans la rue crient des slogans : « **on pose des questions, on veut des réponses** », « **non au parking** », « **place aux enfants, pas aux voitures** », etc. Le Maire, voulant éviter de se retrouver face à la foule, sort par la porte d'un immeuble voisin. Mais la foule le rejoint et l'accompagne jusqu'à son scooter sur le quai, en lui lançant des : « Commeinhes, démission », « Commeinhes, Balkani du sud ».

Sa garde rapprochée, notamment le **Directeur Général des Services de la Ville**, bouscule des manifestants, en gifle un, donne des coups de pied, essaie de casser la caméra d'un cinéaste professionnel et le fait tomber à terre.

Les images et les nombreux témoignages sont édifiants. Le lendemain le Maire annonce dans le Midi-Libre qu'il porte plainte pour « violences envers un dépositaire de l'autorité publique, en bande organisée avec préméditation » !

Et le surlendemain le même journal publie en pleine première page « le Cimetière Marin profané par des anti-parking », photos à l'appui montrant des tags à la peinture rouge « non au parking » sur les murs du cimetière. Type d'action immédiatement dénoncée par Bancs Publics, qui depuis le début, défend le patrimoine et s'oppose à l'utilisation de toute violence, et qui, a plusieurs reprises, a distribué des grosses craies de couleur pour éviter tout tag à la peinture. La question simple « à qui profite le crime ? » donne la réponse. A vouloir retourner une opinion de plus en plus critique, la municipalité en viendrait-elle à utiliser les plus basses provocations ?

La tension devient très vive à Sète. Les élus de l'opposition s'en émeuvent et écrivent une lettre ouverte au préfet. Le vendredi 30 septembre, se tient un Conseil Municipal houleux, que Bancs Publics retransmet en direct sur la Place de la Mairie. Le Maire se fait voter une disposition de « protection fonctionnelle », lui donnant - aux frais de la ville -

les moyens de renforcer sa sécurité personnelle et de prendre en charge les frais de justice le concernant directement !

Au cours de ce conseil, le **Directeur Général des Services** sort de son devoir de réserve de fonctionnaire et lit, pour se défendre des attaques photos à l'appui le concernant, une diatribe effarante **parlant « d'une meute déchainée, les yeux révoltés et la bave aux lèvres »** alors qu'il ne faisait que son devoir d'exfiltrer le maire !

Les élus de l'opposition quittent finalement le Conseil qui vote par ailleurs la validation **d'un contrat confiant le réaménagement de la Place Aristide Briand à la SPLBT**, quant elle aura achevé les travaux du parking!

La Municipalité abandonne à une société d'aménagement le soin d'aménager l'Esplanade centrale de la Ville.

Le matin du jour de ce conseil, **le 30 septembre 2022, le Tribunal Administratif tient l'audience concernant les deux référés suspension déposés par Bancs Publics** : l'un concernant le Permis de Construire valant Permis de Démolir le kiosque et le mobilier urbain et l'autre concernant la Déclaration de Travaux concernant la déplantation des arbres. Le Tribunal subit des pressions de la Mairie lui demandant de prononcer ses ordonnances avant 17h pour pouvoir en communiquer le résultat au Conseil municipal. A la fin de l'audience, la juge se voit obliger de préciser qu'elle ne se prononcera qu'en début de semaine prochaine.

Le mercredi suivant, 5 octobre 2022 après-midi, le verdict tombe. **Le référé suspension concernant le kiosque est rejeté.** Ce qui n'est pas étonnant : il est déjà entièrement détruit, la Ville n'ayant pas voulu suspendre les travaux dans l'attente du jugement.

Mais en même temps le **référé suspension concernant la déplantation des arbres est accepté.** Les arbres ne peuvent pas être déplantés, conformément à **l'article 350-3 du Code de l'Environnement** et **en l'absence d'une dérogation préfectorale prévue par ce texte.**

Le Préfet peut prononcer cette dérogation s'il juge que les mesures compensatoires sont suffisantes et sérieuses, ce que Bancs Publics conteste, la plantation prévue à l'issue des travaux de construction du parking se faisant dans des fosses peu profondes alimentées artificiellement (système Treeparker).

Dans l'attente, beaucoup de Sétoises et de Sétois, et d'élu.e.s ont écrit au préfet et aux ministres concernés, députés, sénateurs, etc. pour que le préfet n'accorde pas cette dérogation.